



Abbeville-Saint-Lucien	...	Ansauvillers	...	Bacouël	...	Beauvoir
Blancfossé	...	Bonneuil-les-Eaux	...	Bonvillers	...	Breteuil-sur-Noye
Broyes	...	Bucamps	...	Campremy	...	Catheux
Chepoix	...	Choqueuse-les-Bénards	...	Conteville	...	Cormeilles
Croissy-sur-Celle	...	Doméliers	...	Esquennoy	...	Fléchy
Fontaine-Bonneleau	...	Froissy	...	Gouy-les-Groseillers	...	Hardivillers
La-Hérelle	...	La-Neuville-Saint-Pierre	...	Le-Crocq	...	Le-Gallet
Le-Mesnil-Saint-Firmin	...	Le-Quesnel-Aubry	...	Maisoncelle-Tuilerie	...	Montreuil-sur-Brèche
Mory-Montcrux	...	Noirémont	...	Noyers-Saint-Martin	...	Oroër
Oursel-Maison	...	Paillart	...	Plainville	...	Puits-la-Vallée
Reuil-sur-Brèche	...	Rocquencourt	...	Rouvroy-les-Merles	...	Saint-André-Farivillers
Sainte-Eusoye	...	Sérévillers	...	Tartigny	...	Thieux
Troussencourt	...	Vendeuil-Caply	...	Viefvillers	...	Villers-Vicomte



© Floriane Boulinguet - Concours photo 2019

Abbaye de Breteuil
 Maison de santé pluriprofessionnelle et bureaux de
 la Communauté de Communes de l'Oise Picarde





Edito

Jean CAUWEL

*Maire de Breteuil,
Président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde
Conseiller Régional Hauts-de-France*

2022 s'approche désormais à grands pas. 2021 a été une année où ont été prises des orientations importantes. Cela s'est manifesté par la rédaction du Contrat de Relance pour la Transition Energétique que nous avons élaboré et qui valide nos choix en matière de développement de projet de territoire.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les grandes lignes de ce qui a été fait en 2021.

Cela faisait près de 5 ans que nous devons décider d'étendre à tout le territoire un financement unique de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Après de nombreuses discussions entre les élus, j'ai finalement proposé d'opter pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022. Cependant, en raison d'un certain nombre de paramètres de gestion, les informations sur les contributions de chacun, ménages comme entreprises, ne seront disponibles qu'à partir du printemps.

Pour les ménages, votre participation sera calculée en fonction de la valeur locative de votre Taxe Foncière du Bâti, multipliée par un taux voté par la communauté de communes.

Cette simplification des prélèvements nous permettra de contenir une hausse certaine du coût de ce service d'ordures ménagères qui a besoin également de votre engagement à mieux trier vos déchets pour contenir ce budget en constante augmentation chaque année.

La communauté de communes, c'est aussi un certain nombre d'engagements pour la qualité de vie dans nos communes.

Ainsi, 550.000€ ont été engagés cette année pour la rénovation de nos voiries classées d'intérêt communautaire, ce qui représente 100 km entretenus sur les 200 km de notre patrimoine. La bonne circulation sur nos routes est un enjeu de sécurité publique pour le territoire.

Les services techniques de notre collectivité agissent aussi dans nombre de champs d'intervention faisant partie de nos compétences, tels l'entretien des espaces sportifs, d'espaces enherbés (coulée verte, abords des zones d'activités, ...), la mise en place des expositions du musée de Vendeuil-Caply, l'aménagement et l'entretien des bâtiments communautaires...

Ce sont également de nouvelles aides que nous avons votées pour nos communes : aides pour le petit patrimoine, aides aux équipements sportifs pour un budget global de 108 000 €.

La pandémie dont nous souffrons tous aujourd'hui a fait naître de nouveaux espoirs, portés par une digitalisation forcée de notre économie. Nous avons mis en place des dispositifs pour nos commerçants, pour les aider à trouver une place dans le e-commerce, pour qu'ils puissent se faire connaître sur internet. Cette action est venue renforcer le dispositif FISAC mis en place depuis 2018 et se terminant fin 2022, pour aider la modernisation de nos commerces.

Le mouvement numérique progresse aussi dans nos villages. C'est pourquoi nous avons décidé cette année d'aider ces derniers en mutualisant notre service informatique afin que des techniciens puissent aller aider les mairies à faire face au nouveau défi qui se présente à nous : la gestion des documents d'urbanisme par internet, avec saisine direct par les administrés.

La communauté de communes a donc investi dans un Système Informatique Géographique (SIG) pour donner aux services les moyens de travailler ensemble sur un logiciel qui permettra de connaître les informations nécessaires à la gestion commune du territoire.

Enfin, je ne peux finir cette brève présentation de notre action sans louer l'action du service des sports communautaire qui intervient dans nos écoles au quotidien. La mise en place du dispositif LÜ rencontre un vif succès dans nos communes qui le mettent à disposition des écoles, des centres aérés ou des administrés. Merci à nos éducateurs sportifs qui présentent ce dispositif lors de journées d'animation. Merci à notre ancien député Olivier Dassault qui est le seul à avoir cru à cette action et nous avait aidé à la financer.

Enfin, je vous rappelle que les services de la Région Hauts-de-France sont aussi là pour vous aider en vous orientant dans les différents dispositifs qu'elle propose (aides aux particuliers, formations, jeunesse, emploi...).

N'hésitez pas à les solliciter au 0 800 02 60 80 mais aussi en les rencontrant lors des permanences locales.

Pour conclure cet édit, en cette fin d'année, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes et de vous inviter à faire attention à vous et à vos proches en cette période pandémique.

Jean Cauwel

Suivez-nous sur...



www.cc-oisepicarde.fr
jacheteoisepicarde.fr



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen



Sommaire

Page 2 : Edito

Page 3 : Vos démarches d'urbanisme en ligne dès le 1er janvier 2022

Page 4 : Voiries communautaires et espaces verts en perpétuel entretien

Page 5 : Financement de la gestion des déchets : du changement en 2022

TRIER... des petits gestes qui peuvent compter

Page 6 : Dispositif FISAC prolongé... une aide pour les entreprises

Le service des sports proche des habitants de l'Oise Picarde

Page 7 : La Région Hauts-de-France au plus proche de vous

Filmultiservices, une association d'aide à la personne

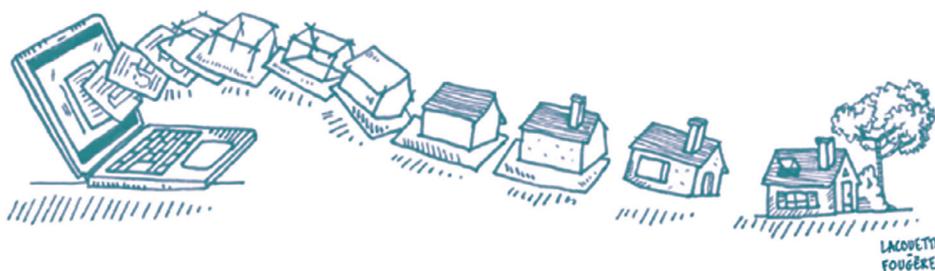
Page 8 : Exposition 2022 au Musée Archéologique de l'Oise

Vos démarches d'urbanisme en ligne dès le 1er janvier 2022

À partir du 1er janvier 2022, les communes de notre territoire seront prêtes pour recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.



“ Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.



Le dépôt en ligne, c'est...

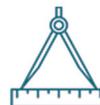
- ◆ **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- ◆ **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- ◆ **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- ◆ **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Préparez votre dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de votre commune qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers

mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



Les services de votre commune restent votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier.

Déposez le en ligne

- ◆ Rendez-vous sur le site <https://sve.sirap.fr/> et choisissez votre commune dans la liste déroulante.
- ◆ Si vous avez un compte, connectez-vous. Sinon créez votre compte.
- ◆ Une fois connecté, créez une nouvelle demande et remplissez le dossier.

Voiries communautaires et espaces verts en perpétuel entretien

Les voiries communautaires

Pour sécuriser et faciliter les déplacements des utilisateurs, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde rénove et entretient ses 200 km de voiries communautaires.

Les réparations les plus fréquentes sont des purges ponctuelles et des traitements de fissures. Des ECF (Enrobés coulés à froid) peuvent également être réalisés afin d'étancher les chaussées et améliorer leur résistance. Ainsi celles-ci repartent pour un nouveau cycle de vie.

Un système de groupement de commande avec les communes adhérentes a aussi été mis en place pour bénéficier de tarifs compétitifs sur l'ensemble des prestations, sous forme de marché à bons de commande.

Soucieuse de ses voiries, la communauté de communes étudie continuellement leur évolution. Par ailleurs, d'autres projets de création tels que l'extension du parc de la Belle Assise sont en cours d'étude.

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde a également un conventionnement

avec différentes communes afin d'agir en cas de précipitations neigeuses et ainsi rendre les routes circulables à vitesse modérée.

Les espaces verts

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde investit environ 500 000 € annuellement pour l'entretien et les réparations des voiries communautaires.

Les espaces verts sont minutieusement entretenus par les services techniques de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

La plupart des travaux sont assurés par six agents à temps plein qui œuvrent pour la tonte, la taille des haies, la floraison et le désherbage de sites comme le stade Jacques Descamps, le parc de la maison de santé, le Forum (ex bâtiment DIA), le gîte Château de la Butte, le centre aquatique à Breteuil-sur-Noye, les complexes sportifs de Froissy et de Breteuil-sur-Noye, les zones d'activité de



Réparation de chaussée

Froissy et Oursel-Maison, le Musée Archéologique de l'Oise à Vendeuil-Caply, la coulée verte...

L'entretien des zones d'activité de Breteuil-sur-Noye est confié à une entreprise dans le cadre d'un marché réglementaire, de même que le sablage, le décompactage, le regarnissage par semis, traitement non-phytosanitaire des stades de foot de Breteuil-sur-Noye et Froissy.



La coulée verte à Catheux



Stade Jacques Descamps à Breteuil-sur-Noye

Financement de la gestion des déchets : du changement en 2022

Depuis la création de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde au 1er janvier 2017, deux régimes cohabitent.

Sur la partie de l'ancienne Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, une facture de « REOM » (Redevances d'Enlèvement Ordures Ménagères) est envoyée chaque année aux occupants des locaux collectés, que ce soient des maisons ou des activités économiques.

Sur l'ancienne Communauté de Crèvecœur, les contribuables participent au financement des dépenses au travers du paiement de leur taxe sur le Foncier Bâti par la **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**.

Ce double régime est bien prévu par la Loi mais il convient d'harmoniser le système. La décision des élus est de généraliser le principe de la TEOM à tout le territoire.

Ainsi, à compter de 2022, ce sont les propriétaires des locaux qui verront apparaître la TEOM sur leur feuille d'impôt Foncier Bâti, dont le taux sera voté lors du vote du budget au printemps 2022.

Ce choix est guidé par plusieurs considérations relatives notamment à la gestion que suppose la REOM par la communauté de communes, et aussi par les communes, pour la mise à jour des listes de redevables.

Avec la TEOM, c'est par le biais de l'administration fiscale que sont

connus les contribuables et la gestion par la communauté de communes s'en trouve ainsi allégée.

Cette TEOM étant basée sur la valeur locative du foncier bâti qui n'est pas forcément en rapport avec la production de déchets par l'occupant, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a décidé deux mesures en complément :

- ♦ l'institution d'une Redevance Spéciale pour les plus gros producteurs : professionnels, établissements recevant du public, etc... Cette mesure est mise en place pour 2022.

- ♦ l'engagement d'étudier ce qu'on appelle « la tarification incitative » qui pourra tenir compte en partie du volume de déchets produits par chaque usager du service de collecte. Cette étude sera menée à partir de 2022 et s'appuiera sur les nombreuses expériences déjà en cours partout en France.



TRIER... des petits gestes qui peuvent compter !

Dans le bac jaune : tout en vrac !

Vous utilisez peut-être un sac poubelle pour transporter vos déchets recyclables et vous pensez bien faire en le jetant ainsi directement dans votre bac jaune. Mais dans le camion de collecte, ce sac sera compressé et risque de ne pouvoir être déchiré. Son contenu peut alors être déclassé et ne pas être trié correctement.... Ce serait dommage, non ? Alors, un petit geste simple arrivé devant votre bac de tri : videz votre sac ! (et si vous ne voulez pas le réutiliser pour un autre transport, vous pouvez le jeter : il sera aussi recyclé !)



Du verre, rien que du verre, et tout dans la colonne, rien à côté !

Cette consigne simple n'est malheureusement pas respectée par tout le monde... Les ouvertures dans ces colonnes sont étroites pour ne recueillir que le verre ménager : bouteilles, flacons et bocaux. Les vitres, plats en pyrex, morceaux de pare-brise, aquarium ou vases sont souvent faits d'un verre d'une qualité différente qui viendraient altérer la qualité du verre recyclé. Ils doivent être déposés en déchetterie. Le dépôt de déchets à côté des colonnes peut être puni par une contravention de 2ème classe.

Marre des prospectus publicitaires? Adoptez le STOP-PUB

Ces prospectus, il a fallu les fabriquer, les transporter jusque chez vous, et si vous n'en avez pas réellement besoin, il faut ensuite les mettre dans le bac jaune, à nouveau les transporter pour les trier et les recycler.

A chaque étape, c'est de l'énergie et des matières premières utilisées !

Vous trouvez inutile de les recevoir pour votre foyer ? Alors mettez un auto-collant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres : la Communauté de Communes de l'Oise Picarde vient de mettre à disposition des autocollants dans votre mairie. Sachez que les distributeurs ont l'obligation de respecter cette consigne et qu'ils sont tenus de poursuivre la distribution des journaux des collectivités.



Dispositif FISAC prolongé... une aide pour les entreprises

Le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a été mis en œuvre début 2019 pour une durée de 3 ans.

Destiné à favoriser la modernisation, la diversification, l'accessibilité et la sécurisation des entreprises, l'application du FISAC vient, eu égard à la crise sanitaire, d'être prolongée d'une année jusqu'au 9 janvier 2023.

Il s'agit, pour la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, de favoriser le financement de travaux de rénovation de façade commerciale, de remplacement de vitrines, porte d'entrée, de pose de rideaux métalliques ou de mise en accessibilité à mobilité réduite...

Les bénéficiaires sont les entreprises de proximité : artisans, commerçants, entreprises de services.

Depuis 2019, 18 entreprises ont bénéficié sur le territoire, de l'intervention conjointe du FISAC et de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde :

- ◆ Boulangerie Caron à Ansauvillers
- ◆ Garage Godin à Bacouël
- ◆ Élégance Canine, Lucas Chasseur, Douces Saveurs, Fée Comme Si, Max Discount, Original's, Pc@Dom, Garage Richard à Breteuil-sur-Noye
- ◆ Pizzeria Chez Fred, Vival à Froissy
- ◆ La Mi Dorée à Montreuil sur Brèche
- ◆ Beauté Nomade, Boucherie Douchet, Café des Sports, Boulangerie Ménard, La Fougère à Moustache à Noyers Saint Martin



Boulangerie Caron à Ansauvillers

Entreprises, commerçants de l'Oise Picarde, vous avez un projet ?

Contactez le service développement économique de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde au 03 65 65 71 41 ou au 06 11 21 53 81

Le service des sports proche des habitants de l'Oise Picarde

Le service des sports de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde propose aux communes du territoire d'animer ponctuellement des soirées avec le dispositif LÜ dans leur salle communale.

Ainsi, une dizaine de communes du territoire et quelques associations ont pu proposer à leurs administrés et adhérents un moment divertissant, de partage et d'échanges grâce aux diverses applications du LÜ.

En 2021 ce sont environ 500 enfants et adultes qui ont pu bouger en s'amusant à domicile !

Le LÜ a également permis au service des sports d'organiser les journées LÜ'DIK pendant les vacances de la Toussaint et de Noël, destinées aux enfants de 6 à 10 ans.

Les activités innovantes comme le Kin-ball, le cirque et le LÜ s'installent ainsi sur le territoire pour le plus grand plaisir des jeunes vacanciers. 140 enfants ont participé à ces journées, dans 8 communes différentes.

Consultez les différentes publications dans vos communes ou sur les supports de communication de la communautés de communes, d'autres journées sont prévues en 2022 !



L'animation LÜ, une animation numérique et ludique pour renforcer les liens entre les habitants



Petits et grands se prennent au jeu !

Vous êtes une commune ou une association de l'Oise Picarde et vous souhaitez accueillir le dispositif LÜ dans votre commune? Contactez le service sports de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde au 03 65 65 71 42 ou 06 09 63 45 70 pour vous renseigner et/ou réserver.



Service des Sports et de la vie associative de la CCOP
Communauté de Communes de l'Oise Picarde

La Région Hauts-de-France au plus proche de vous !



©freepik.com

Région
Hauts-de-France

Plus d'informations au 0 800 02 60 80 ou sur hautsdefrance.fr

L'antenne de la Région de Grandvilliers tient une permanence tous les 1er et 3ème jeudi de chaque mois (hors vacances scolaires) de 9h30 à 12h00 au centre social, 4 Rue Raoul Levavas-seur à Breteuil-sur-Noye.

Découvrez tous les dispositifs de la Région Hauts-de-France :

- ▀ **Aides aux particuliers** : aide au transport, aide à la garde d'enfants, aide au permis de conduire, aide à la rénovation énergétique, aide à la conversion au bioéthanol...
- ▀ **Emploi** : Proch'Emploi, aides aux entreprises
- ▀ **Formation** : Formation professionnelle, apprentissage...
- ▀ **Jeunesse** : Orientation, Carte Génération #HDF, bourse d'études...

Les agents de la Région vous accompagnent dans la constitution de vos dossiers que vous soyez un **particulier**, un **responsable associatif**, un **chef d'entreprise**, un **artisan**, un **agriculteur**, un **élu local**...

Filmultiservices , une association d'aide à la personne

Filmultiservices, quelle est la vocation de l'association?

Filmultiservices a pour vocation la mise à disposition de personnes éloignées de l'emploi en recherche d'emploi durable, à titre onéreux, par le biais de missions temporaires auprès d'utilisateurs tels que les particuliers (Services à la personne), les entreprises, les artisans, les agriculteurs, les collectivités locales, les associations.

Nous les accompagnons ainsi dans leur projet professionnel.



©freepik.com



©freepik.com

Quelles offres pouvez-vous proposer aux habitants de l'Oise Picarde?

Nous proposons des services dans les secteurs de Breteuil-sur-Noye et Froissy tels que :

- Ménage, repassage, vitres, courses...
- Jardinage (tonte, bêchage, taille, désherbage, ramassage des feuilles...)
- Petits bricolages
- Autres services (encombrants, entretien monuments funéraires...)

L'association est l'employeur du salarié et nous gérons tout l'administratif.

Il appartient à l'utilisateur de fournir au salarié le matériel, les matériaux et protections nécessaires à la bonne exécution du travail et de vérifier la bonne compréhension des consignes et co-signer avec l'intervenant le relevé d'heures afin de facturer les heures travaillées.

Si on a besoin de vos services, comment cela se déroule-t-il?

Il suffit de nous contacter. La coordinatrice envoie un devis par mail.

Après acceptation avec bon pour accord, elle met à disposition une personne adaptée à la demande et un contrat de mise à disposition est établi.



©freepik.com

Comment fait-on pour vous contacter et vous trouver ?

Il suffit de venir directement à l'agence au 9 rue Basse St Cyr à Breteuil ou de nous contacter par :

- Téléphone au 03.44.04.59.98
- E-mail : filmult@wanadoo.fr
- Site web : filmultiservices.com
- Facebook : FIL Multiservices

En matières *de* **PRÉHISTOIRE**

Minéral

Animal

Végétal



musée
archéologique
de l'Oise

26 février - 27 novembre 2022

